



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie

District des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



*Diaporama des photos de l'AG
disponible sur le facebook du district*

OFFICIEL 66 N°45-III DU 30/06/23 SAISON 2022/2023 SPECIAL AG DU 17/06/23 AU BOULOU

**L'OFFICIEL 66 N°45-III DU 30/06/23 SAISON
2022/2023 SPECIAL AG DU 17/06/23 AU BOULOU**

Page 1 sur 29

L'OFFICIEL 66

Saison 2022/2023

**JOURNAL OFFICIEL
NUMERIQUE DU
DISTRICT DE
FOOTBALL DES
P-O PAYS CATALAN**

Tél : 04.68.54.61.11

**770 avenue d'Argelès Sur
Mer 66100 PERPIGNAN**

**secretariat@pyrenees-orientales.fff.fr
<http://pyrenees-orientales.fff.fr>**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 09h – 12h et 14h – 17h
Mardi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Mercredi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Jeudi 09h – 12h30 et 14h – 18h
Vendredi 09h – 12h et 14h – 17h

N° d'astreinte des ELUS le
WEEK-END (uniquement)
du vendredi après 17h00
jusqu'au dimanche 15h00
en cas d'alerte météo et
circonstances
exceptionnelles
(décès , accident ...) :

06 10 84 48 53

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du District de Football des P-O du 17/06/23 salle Joan CAYROL Complexe Sportif des Echards au Boulou à 10h00

CLUBS PRESENTS : OL DU HAUT VALLESPIR, FC ALBERES-ARGELES, AS BAGES, FC BAHU-PEZILLA, FC BECE VALLEE DE L'AGLY, FC DES ASPRES, US BOMPAS, FUTSAL BOURG-MADAME, CABESTANY OC, RF CANOHES TOULOUGES, FC CERET, AVENIR FOOTBALL CATALAN, FC LATOUR BAS ELNE, FC LE BOULOU SJPC, FC LE SOLER, FC CERDAGNE, SP PERPIGNAN NORD, PERPIGNAN AC, RC PERPIGNAN SUD, LES CHAMPIONS ST JACQUES, FC PIA, FC POLLESTRES, FC PORT-VENDRES, AS PRADES, SO RIVESALTES, SALEILLES OC, FC ST CYPRIEN, USEPMM, FC ST FELIU, FC LAURENTIN, FC THUIR, FC TROUILLAS, FC FOURQUES, FC VILLELONGUE, FC VINCA

CLUBS REPRESENTES : CLAIRA SALANCA FC, FC BARCARES, OC PERPIGNAN, AS PERPIGNAN MEDITERRANEE, AS JEUNES DU BAS VERNET, EMPIRE FUTSAL

CLUBS ABSENTS : INTERFUTSAL PAYS CATALAN, FC BANYULS SUR MER, CANET RFC, ASPTT PAYS CATALAN, FCRC NEFIACH, AS PEYRESTORTES, ESPOIR FEMININ PERPIGNAN, CATALUNYA FC MULTISPORTS, ASC ST NAZAIRE, FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE

Total des voix des clubs présents : 471

Total des voix des clubs représentés : 51

Total des voix des clubs absents : 74

Total des voix des clubs des P-O : 596

Non représentation à l'Assemblée Générale	Amende : 100,00€
--	-------------------------

• Le Président du District de Football des P-O, M. Eric WATTELLIER, souhaite la bienvenue à tous les participants et informe que le quorum est atteint.

▪ En premier lieu, le Président demande une minute d'applaudissements en mémoire de Jean-Marie JEANTET (ancien arbitre, président de la CDA, contrôleur régional) et Ronnie CHAINE (ancien président de l'USEPMM).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Le Président passe la parole au Président du FC LE BOULOU SJPC, M. Jean-Claude DELATRE, qui accueille cette assemblée générale.
- Discours du Président du District de Football des P-O, M. Eric WATTELLIER
- Le Président demande l'approbation du Procès-Verbal de l'AG Financière du samedi 03/12/22 (OFFICIEL 66 N°20 bis du 06/01/23).
 - **Adopté à l'unanimité.**
- Présentation du Budget Prévisionnel 2023/2024 par le Trésorier Général, M. Christophe SALMERON :



DISTRICT DE FOOTBALL DES PYRENEES-ORIENTALES

Budget prévisionnel 2023-2024

Charges	€uros	Produits	€uros
60_Achats	23 800	70_Ventes	72 000
Electricité, Eau	3 900	Licences renouvellement	40 000
Fournitures de bureau_Petit matériel	4 000	Changement de club- Mutations	15 500
Règlements Généraux	400	Frais de gestion Administrative	11 000
Médailles_Trophées_Récompenses	9 500	Participation Clubs Travaux	5 500
Prestataires de services	6 000		
61_Services Extérieurs	25 500	74_Subvention	64 000
Entretien et Réparations	3 000	F.F.F.	29 000
Assurances	400	Ligue Football Occitanie (L.F.O)	14 000
Locations diverses	19 300	Agence Nationale Sport (ANS)	13 000
Location Garage	1 300	Conseil Départemental des P.O	8 000
Cotisations Ayant Droit LFO	1 500		
62_Autres services extérieurs	28 300	75_Autres produits	200 500
Honoraires	6 000	Développement Pratique Jeunes	8 200
Missions et déplacements	3 500	Développement Football animation	9 000
Affranchissement	200	Développement Pratique Futsal	2 500
Téléphone	4 700	Développement Suivi classes foot	5 600
Entretien locaux	5 900	Dévelop. Foot Féminin Jeune/Sénior	4 200
Frais de réception - AG	3 500		
Adhésions, Abonnements	4 500	Formation Dirigeants et Bénévoles	4 000
Frais bancaires	1 400		
63_Impôts et taxes	10 500	Coupes du Roussillon Séniors	5 580
64_Charges / personnel	208 000	Coupes du Roussillon Jeunes Festifoot	8 000
Salaires	156 000	Coupe Roussillon Féminines	1 000
Charges sociales	52 000	Engagements Championnat Féminin	1 000
65_Autres chge/gestion	42 900	Engagements Séniors	12 500
Développement Football animation	8 500	Engagements Championnat Jeunes	9 000
Dévelop. Pratique Féminine Jeunes	3 000	Engagements Foot Animation	22 000
Dévelop. Pratique Futsal Seniors	3 500	Engagement Championnat Futsal	1 000
Dévelop. Pratique Futsal Jeunes	1 500	Participation clubs Futsal jeunes	2 520
Dévelop. Football Féminin Séniors	2 000	Participations Futsal Séniors	4 500
Développement Suivi classes foot	3 250	Sanctions matchs	52 000
Formation Dirigeants et Bénévoles	12 000	Réserves Appels Evocations Tournois	4 500
Formation contrôle des arbitres	4 500	Amendes forfaitaires	19 000
Déplacement / mission CTD-DAP	1 800	Dons, sponsors et mécénat	26 400
Actions CTD-PPF	1 500		
Déplacement visites terrains	1 350		
66_Charges financières	500	79_Transferts de charges	22 000
68_Amortissements provisions	19 000		
Total dépenses	358 500	Total recettes	358 500

- Jean BECERRA (président du SO RIVESALTES) demande à quoi correspondent les 6000€ d'honoraires en classe 62. Réponse : pour la communication (facebook du district + photos de l'événementiel par Lucas BALLUAIS) et pour le développement du foot féminin (géré par Manon ALLIEU). Ils ne sont pas salariés district.
- Le Président demande l'approbation du Budget Prévisionnel 2023/2024.
 - **Adopté à l'unanimité**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

• Rapport Moral et Sportif du Secrétaire Général, M. Vincent GRISORIO :

RAPPORT MORAL SAISON 2022/2023

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Je vais vous présenter le rapport moral et sportif du District des P.O. pour la saison 2022/2023.

Nous comptons à ce jour 57 clubs, 2 de plus que l'année précédente.

10 446 licenciés soit 473 de plus de la saison précédente, soit :

Séniors féminines	251 licenciées
Jeunes féminines	395 licenciées
Foot animation féminines	218 licenciées
Seniors masculins	1766 licenciés
Jeunes masculins	1934 licenciés
Foot animation masculin	2999 licenciés
Futsal	220 licenciés

13 Commissions et 119 personnes sont actives au sein du district.

La commission féminine s'est réunie 38 fois, les actions proposées :

- Divers championnats, critères, Coupes et Challenge Le Goff.
- Plateaux U7 – U8 – U9 (12 plateaux)
- Rentrée du foot féminin
- Plateaux d'Halloween et Noël
- Plateau de Carnaval
- Coupe U13 Pitch (3 clubs ne se sont pas présentés), *nous ne pouvons pas développer le foot féminin si les clubs d'adhérent pas.*
- Plateau de Pâques
- Fête du foot féminin

Commission Foot Animation :

- 20 week-ends de plateaux dont 8 plateaux évènementiels :
- La rentrée du foot U7
- Plateaux d'Halloween et Noël
- Noël du Futsal
- Plateau de Carnaval
- 2 interclubs
- La journée nationale des débutants
- Bouchons d'amour (536 kg récoltés), *Je tiens à remercier M. Jean-Pierre SOJAT qui est l'initiative de cette action, ainsi que tous les clubs qui ont participé et les membres de la commission*

Commission des Championnats Séniors et Jeunes :

- Elle s'est réunie 32 fois dans la saison. Elle a traité toutes les rencontres
- 1212 matches, championnats et coupes jeunes & séniors

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Commission Statut de l'Arbitrage :

Cette commission s'est réunie 8 fois dans la saison pour vérifier et statuer sur les clubs qui sont en infraction

Commission des Délégués :

Elle compte 18 délégués : (14 en district) (2 en ligue) (2 en national)
Nous avons pu couvrir la D2 et D3

Commission des terrains :

Elle s'est réunie 12 fois : 12 contrôles d'éclairage ont été effectués et 7 de terrain

Commission Technique :

Cette commission a été présente sur tous les plateaux U7 – U8
L'académie rurale
Les formations, détections et sélections

Commission règlements et contentieux :

66 dossiers ont été traités.

Commission de discipline et d'éthique :

Activité très intense pour la saison 2022/2023.

- 74 dossiers disciplinaires avec des sanctions fermes de 2 matches à 4 ans.
- 2 dossiers pour agression physique sur arbitre
- 18 dossiers pour agression verbale sur arbitre
- 28 dossiers pour actes de brutalité et tentative de coup entre joueurs.
- 12 affaires disciplinaires pour propos injurieux entre joueurs et dirigeants
- 14 affaires disciplinaires diverses dont des incidents d'après match

Commission d'appel :

Cette commission a traité : 14 appels disciplinaires
9 appels CRC.

Nous allons maintenant passer au rapport sportif :

CHAMPIONS DU ROUSSILLON

SENIORS

- D1 : FC ALBERES-ARGELES 2
- D2 : FC LE BOULOU SJPC
- D3 : OC PERPIGNAN 3
- D4 : AS PRADES

SENIORS FUTSAL

- FUTSAL D1 : 1^{er} INTERFUTSAL PAYS CATALAN 3

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

SENIORS FEMININES

- FEMININES SENIORS à 8 D1 : CABESTANY OC

JEUNES

- U17 D1 : FC PORT-VENDRES
- U14 T : OC PERPIGNAN
- U15 D1 : OC PERPIGNAN
- U15 F : ENTENTE CABESTANY – USEPMM
- U13 D1 : CANET RFC 2

VAINQUEURS COUPES DU ROUSSILLON

- SENIORS : USEPMM
- FEMININES SENIORS A 11 : CANET RFC
- FEMININES SENIORS A 8 : PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2
- FUTSAL SENIORS : INTERFUTSAL PAYS CATALAN 3
- U17 : CANET RFC
- U15 F : PERPIGNAN ESPOIR FEMININ 2
- U15 : CANET RFC
- U13 : SP PERPIGNAN NORD

VAINQUEURS CHALLENGES

- RENE BAZATAQUI : RF CANOHES TOULOUGES
- JEAN-CLAUDE LE GOFF : AS PRADES

VAINQUEURS DU CHALLENGE DU FAIR-PLAY

- D1 : SPORTING PERPIGNAN NORD 2
- D2 : AVENIR FOOTBALL CATALAN 3
- D3 : RC PERPIGNAN SUD 2
- U17 D1 : FC CERDAGNE FONT-ROMEUR CAPCIR
- U15 D1 : FC CERDAGNE FONT-ROMEUR CAPCIR

Pour clore ce rapport moral et sportif de l'année 2022/2023, je tiens à remercier au nom du Comité Directeur et en mon nom, tous les bénévoles qui oeuvrent dans les clubs, tous les membres du Comité Directeur, tous les membres des commissions ainsi que le personnel du district, Lydia, Ghislaine, Manon, Philippe, Olivier, Mathieu ainsi que Lucas.

Je cède la parole à Mr Boris GIL, président de la C.D.A

Vincent GRISORIO

- Le Président demande l'approbation du rapport Moral et Sportif du Secrétaire Général.
 - **Adopté à l'unanimité**

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Intervention de M. Boris GIL, président de la CDA :



**DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES**

PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA

Arbitrage :
Réalizations &
perspectives

Situation en janvier 2021

Travaux engagés

Bilan au 17/06/2023

Priorités saison 2023-24



**DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES**

PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA

Situation en janvier 2021

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

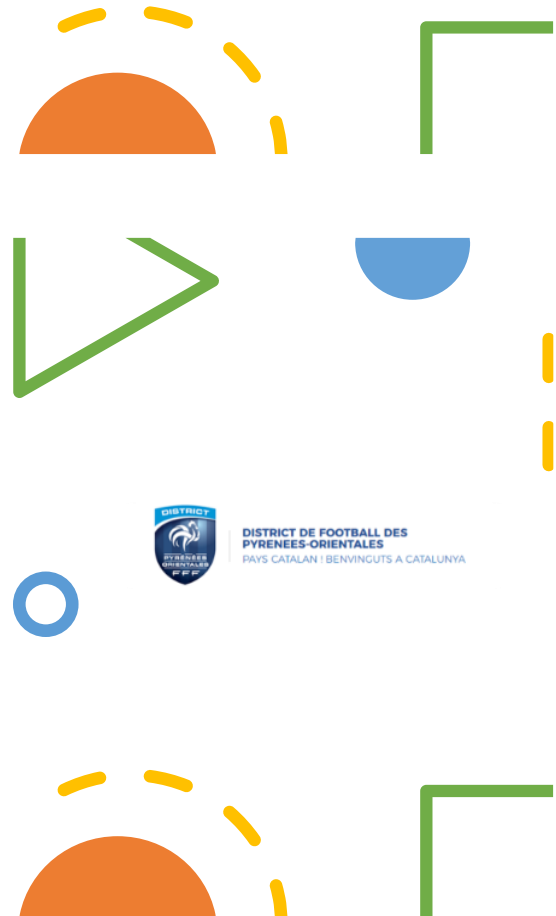
Les constats

- Effectif de 60 arbitres
- Pyramide des âges pas bonne
- Crédit / image des PO à parfaire
- Moyens humains limités



Priorités et cap

- Recruter pour atteindre les 120 arbitres
- Amener des perspectives de carrière à nos jeunes les plus prometteurs et viser 1 JAF avant 2024
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes
- Fixer un cadre strict à tous
- Amener une compétition sportive en adultes
- Être vigilant sur l'ingérence des clubs



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



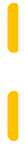
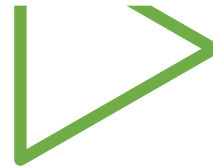
**DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES**

PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA

Travaux engagés

Qu'avons-nous fait ?

- Recrutement de plus de 100 arbitres en 30 mois
- 1 groupe promotionnels ligue qui démarre très tôt dans la saison
- Un renouvellement de quasiment 50% en catégorie D1 et D2 adultes
- Un barème de défraiment relevé
- Une ouverture aux éducateurs entraîneurs lors de certains rassemblements



**DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES**
PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



**DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES**

PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA

Bilan au 17 juin 2023

Effectif actuel



2



1



1



2



3 ?



22



2



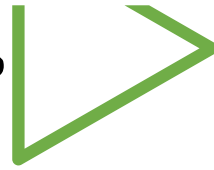
DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRÉNÉES-ORIENTALES
PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA

107 (dont 55 adultes)

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Où en sommes-nous ?

- Effectif : 110 arbitres
- Deux JAF et 3 candidats dont 1 féminine
- +20 % de désignations supplémentaires (2 000 env contre 1 600 en 2018/2019) ce qui a rendu possible la dési de 3 arbitres à chaque demande
- 120 WE de non-désignations – 3 arrêts d'arbitres pour des manquements graves
- Des démarrages encore (trop) difficiles



DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES
PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA



DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES

PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA

Et 2023-2024

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Priorités saison à venir

- Rester sur un effectif cible de 110 - 120 arbitres de district
- Valoriser le carton blanc
- Mettre au chômage le conseil de l'ordre
- Renforcer le travail technique avec les séniors
- Améliorer la gestion des tâches administratives



DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES
PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA



DISTRICT DE FOOTBALL DES
PYRENEES-ORIENTALES
PAYS CATALAN ! BENVINGUTS A CATALUNYA

Merci pour votre attention

Saison 2022-2023

► Commentaires des clubs :

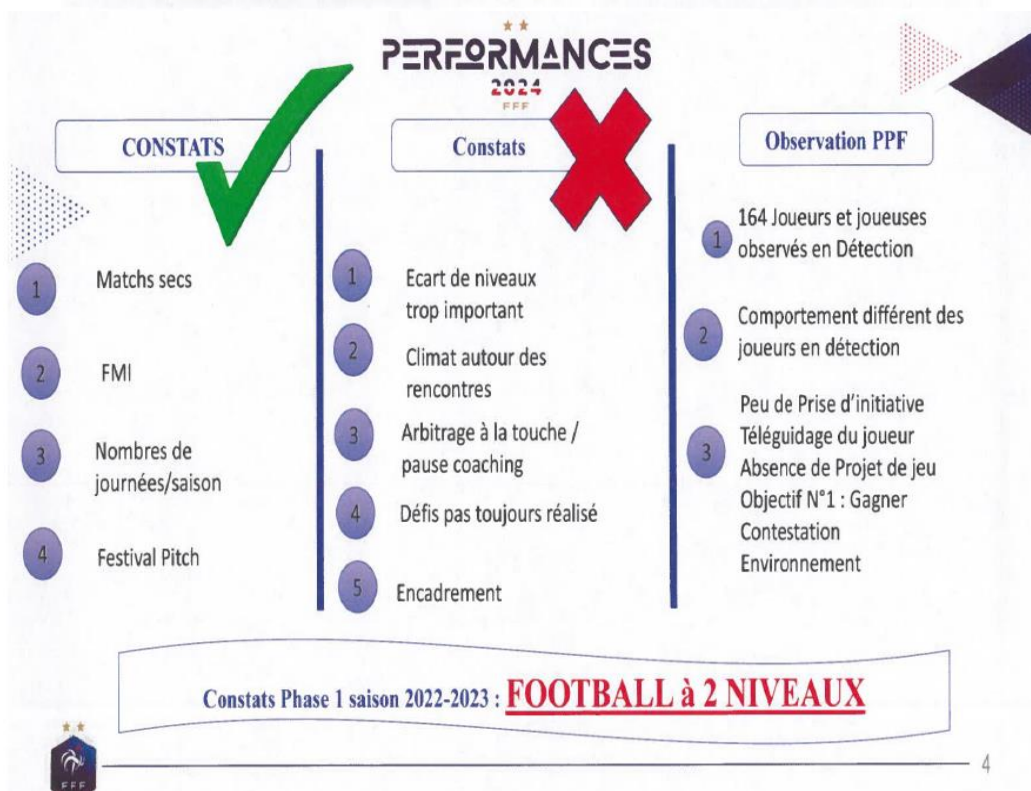
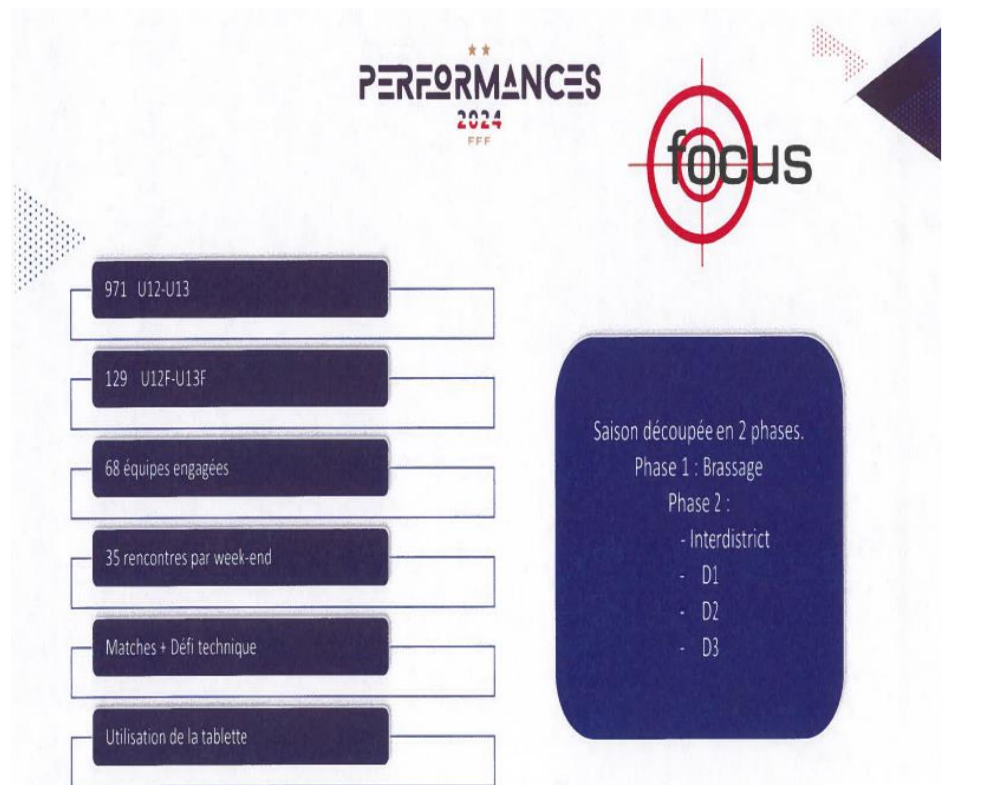
- Alain PIQUEMAL (président du FC BECE VALLEE DE L'AGLY) : -" si un club ne fait pas le nécessaire pour utiliser la tablette, les arbitres doivent le signaler au district".
- Jean BECERRA (président du SO RIVESALTES) : -"si la tablette n'est pas utilisée, l'arbitre doit faire la vérification des licences via footcompagnons ou l'édition papier des licenciés via footclubs ; sinon est-ce règlementaire ?". Boris GIL répond qu'effectivement, si la vérification des licences des 2 clubs n'est pas faite, dans ce cas l'arbitre est hors règlement.
- Autre remarque : les clubs sont sanctionnés mais pas les arbitres. Réponse de Boris GIL : les arbitres sont sanctionnés de matches de non-désignation en cas de faute. La saison 2023/2024 des sanctions financières pourront être appliquées (retrait de 15€ des frais d'officiels).

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Présentation par Olivier ASTRUIT (CTD DAP) du nouveau CRITERIUM U13 :



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



PERFORMANCES
2024
FFF

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

2

FFF

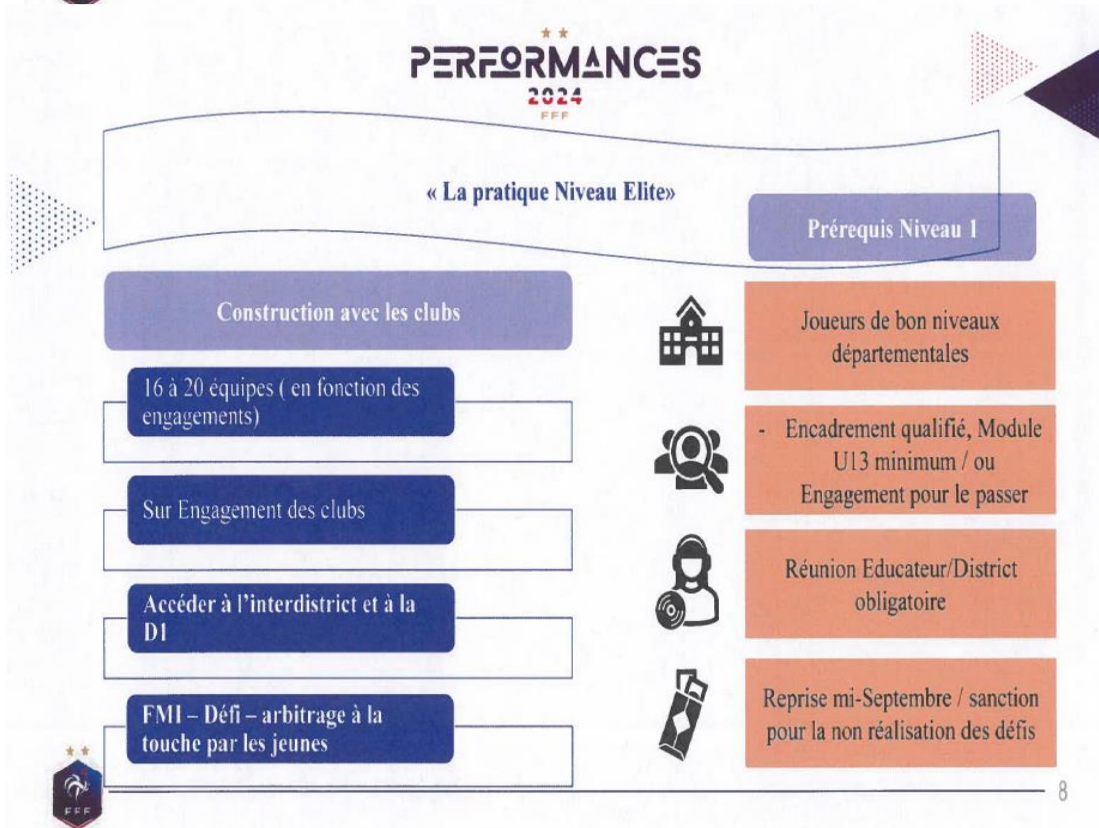
DISTRICT
PYRÉNÉES
ORIENTALES
FFF

Caractéristique du Football U13

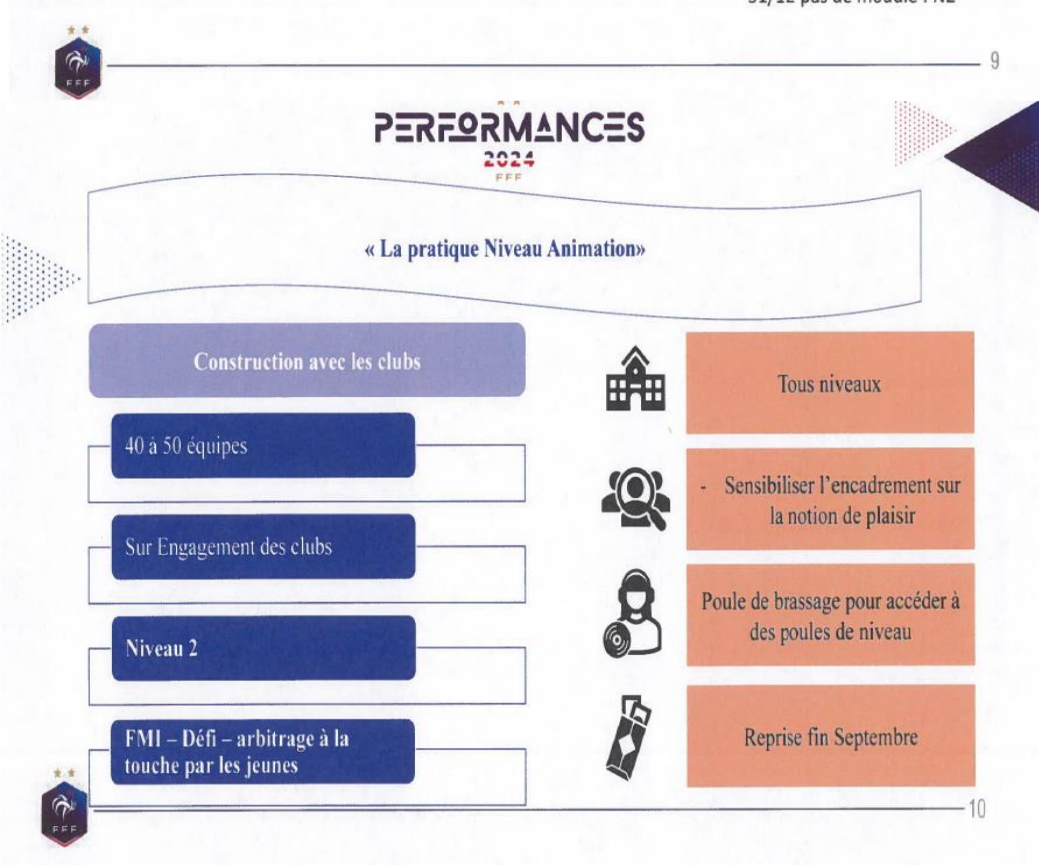
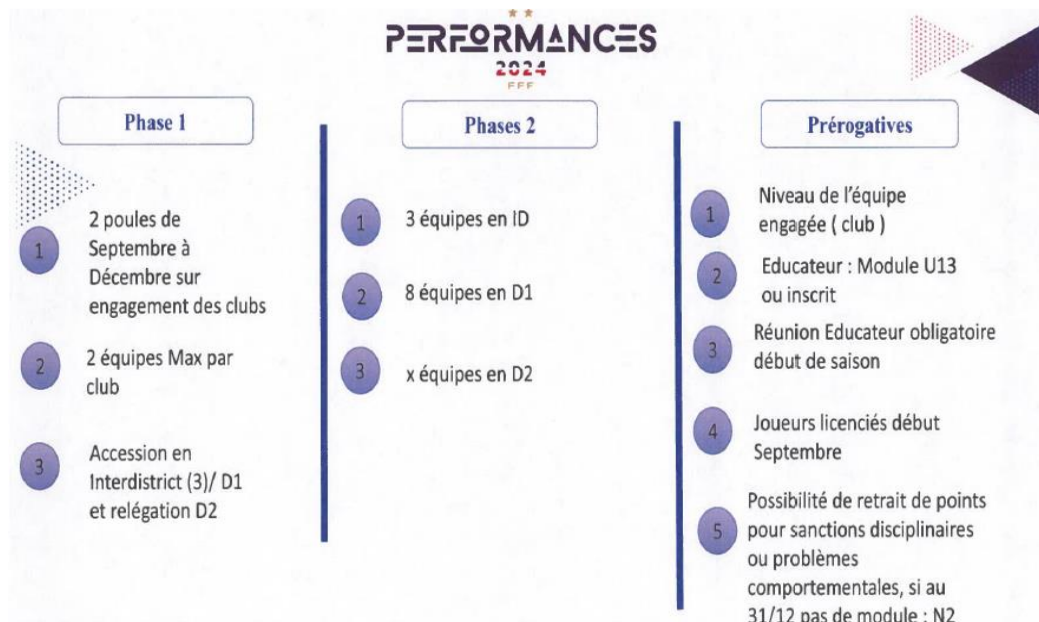
FOOTBALL À 2 NIVEAUX

1	2
10 À 20 % DES JOUEURS	80% DES JOUEURS
<ul style="list-style-type: none">• Joueurs de bon niveau départemental voir plus• Joueurs à profil• Futurs joueurs de niveau régional (U14 R)• 2 à 4 séances / semaine• Section sportive• Plaisir + performance + compétition + Progression	<ul style="list-style-type: none">• Joueurs de niveau faible à moyen• Joueurs ne recherchant pas le niveau régional• 1 à 2 séances / semaine• Plaisir + Progression

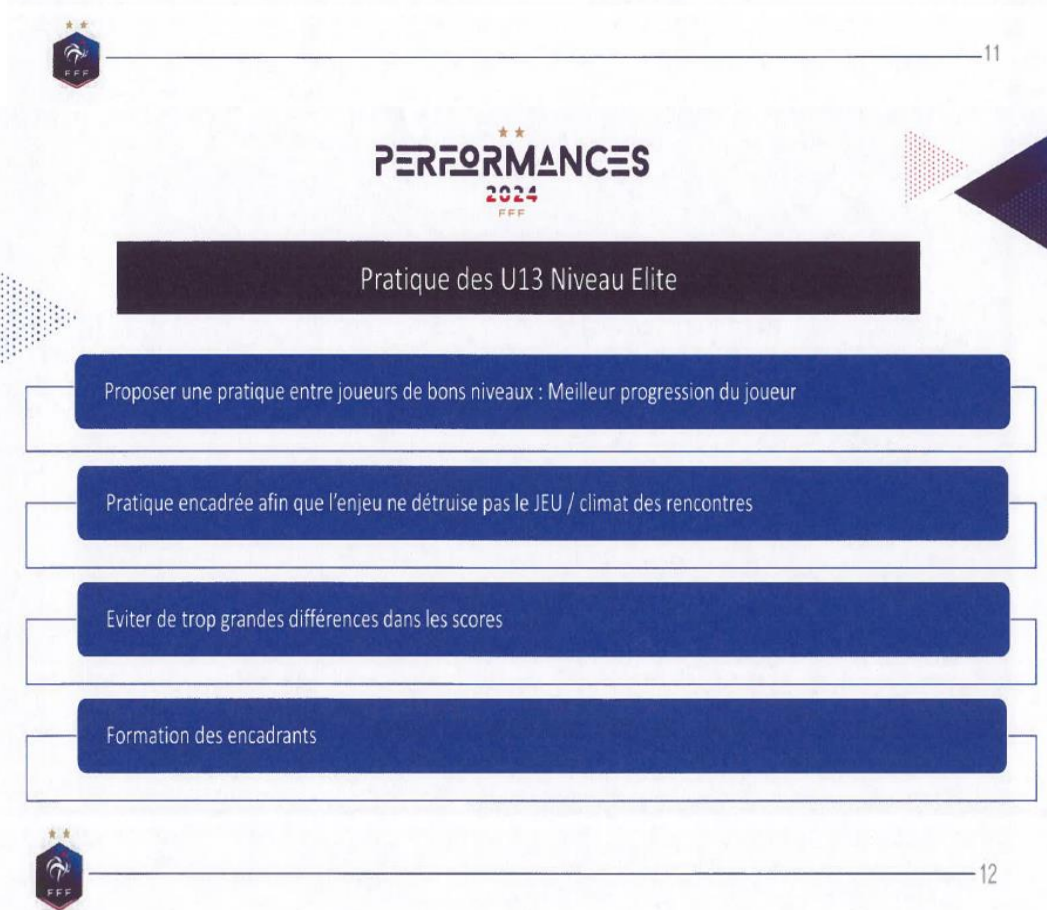
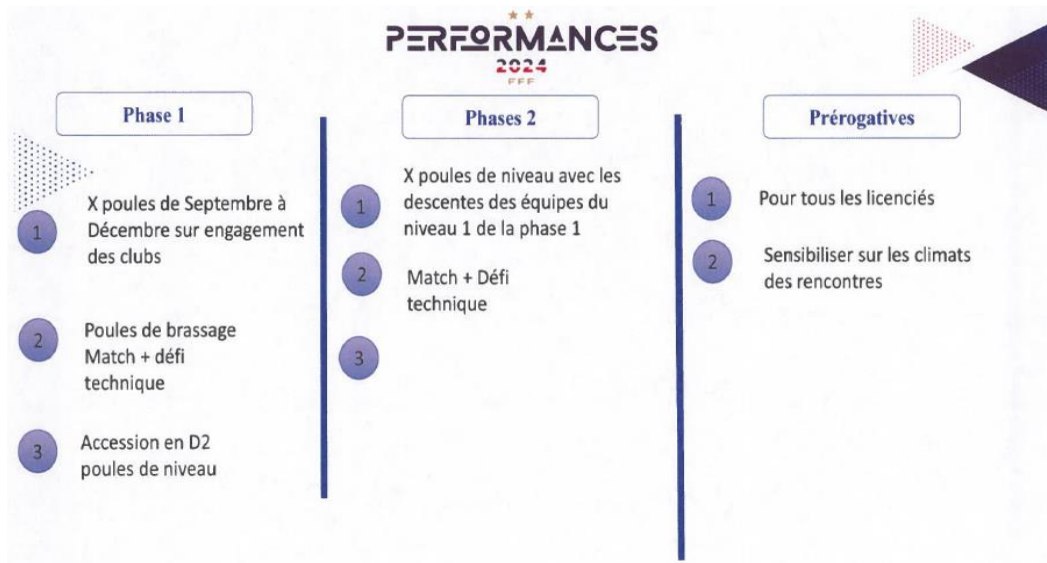
Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



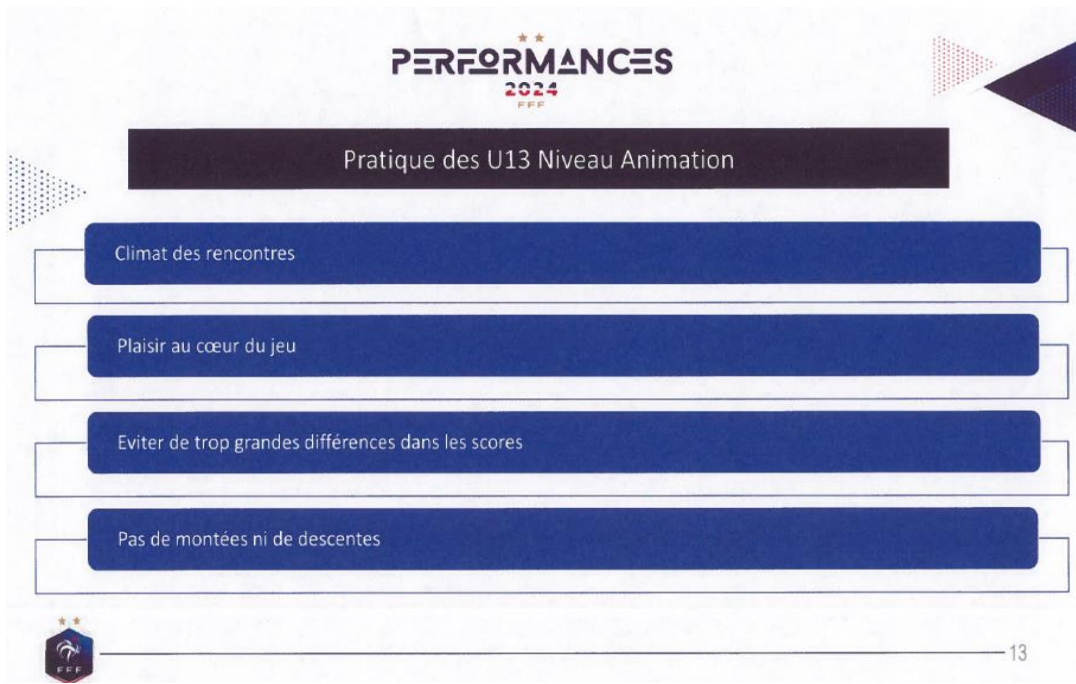
Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan



CRITERIUM U13 2 PHASES en MATCHES SECS “ELITE” & “ANIMATION”

Article 1

Le CRITERIUM se dispute en 2 PHASES.

La FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) est obligatoire pour cette compétition et doit être transmise par le club recevant dans les 24 heures suivant la rencontre.

La participation des équipes se fait sur engagement.

Article 2

Tous les articles prévus sous la rubrique « **EPREUVES OFFICIELLES** » de l'Annuaire du District sont applicables au Critérium U13, à l'exclusion des articles 46 à 54.

Article 3

Pour pouvoir y participer, les joueuses et les joueurs doivent être licencié.e.s et être en conformité avec les dispositions prévues à l'article 22 des Epreuves officielles de l'Annuaire du District et les RG de la FFF.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 4

Le Critérium U13 est ouvert aux joueuses et joueurs des catégories suivantes :

- **U14 F: pas de limite (Article 155.1 des RG de la FFF sur la Mixité)**
- **U13 – U13 F: Illimité**
- **U12 – U12 F: Illimité**
- **U11 – U11 F: Limité à 3**
- **U10 – U10 F: Surclassement interdit**

Article 5

Les lois du jeu du foot à 8 sont applicables au Critérium U13.

Il pourra être procédé au remplacement de 0 à 4 joueurs pendant la rencontre. Conformément à l'Article 144 Alinéa 2 des RG de la FFF : pour les pratiques à effectif réduit, les joueurs ou joueuses remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et, à ce titre, revenir sur le terrain.

Article 6 : LE POINT SUPPLEMENTAIRE AVEC LES DEFIS OBLIGATOIRES

Ils seront à réaliser AVANT les rencontres sous le contrôle des accompagnateurs d'équipes. En cas de match nul à la fin de la rencontre qui oppose deux équipes, c'est le résultat du défi technique qui donne le point supplémentaire à l'équipe qui obtient la meilleure performance. Le résultat du défi (mention du vainqueur) doit apparaître sur la FMI dans la rubrique "OBSERVATIONS D'APRES MATCH". C'est au club recevant, en charge de la tablette, qu'incombe cette responsabilité, avec signatures des responsables d'équipes. Une sanction financière pénalisera les 2 clubs si aucune mention n'est visible sur la FMI.

Article 7

L'amende prévue en cas de forfait (article 39 des Epreuves Officielles) est fixée par Bulletin Officiel en début de saison.

Article 8

Les critères sont soumis à l'obligation de vérification de l'identité des joueurs par l'arbitre officiel ou bénévole et à la validité des licences par les différents responsables d'équipes en présence.

Article 9

Conformément à l'Article 160 1. Nombre de joueurs « Mutation » des RG de la FFF ; pour les pratiques à effectif réduit, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont **1** au maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1.

Article 10

A défaut d'utilisation de la Feuille de Match Informatisée (obligatoire), chaque responsable d'équipe doit présenter, pour la vérification de l'identité et de la licence des joueurs, le listing papier des joueurs avec photo issue du logiciel « FOOTCLUBS » ou la liste de ses joueurs sur « FOOTCOMPAGNON ». Une feuille de match support papier doit-être dûment remplie et retournée au district dans les 24h00 qui suivent la rencontre.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 11

L'arbitrage à la touche doit être réalisé par un joueur U12-U13 remplaçant accompagné d'un dirigeant de son équipe (rotation toutes les 15 minutes). En cas d'absence de remplaçants, la touche est effectuée par un jeune ou un dirigeant licencié.

Article 12

► Mode de calcul du classement à l'issue de la 1^{ère} phase pour la ou les accessions en U13 INTER DISTRICT

- Il est déterminé par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres « aller simple ») qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 premières équipes les MIEUX classées.
- En cas de nouvelle égalité, par la plus grande différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, par le plus grand nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité est retenu le club ayant concédé le moins de buts lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, du club le plus anciennement affilié à la FFF.

► Mode de calcul du classement à l'issue de la 1^{ère} phase pour la ou les descentes en U13 « ANIMATION »

- Elle est déterminée par le plus grand nombre de points obtenus dans les rencontres Aller/Retour (ou aller simple) qui ont opposé dans chaque poule l'équipe concernée aux 4 équipes les MOINS BIEN classées.
- En cas de nouvelle égalité, par la plus faible différence de buts marqués et encaissés lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, par le plus faible nombre de buts marqués lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité est retenu le club ayant concédé le plus grand nombre de buts lors de ces rencontres.
- En cas de nouvelle égalité, du club le plus récemment affilié à la FFF.

REFORME DE LA PRATIQUE U13 SAISON 2023/2024

- Proposer un football à 2 niveaux : ELITE & ANIMATION par une pratique adaptée pour les joueurs et joueuses U13
- Répondre aux besoins des joueurs et joueuses
PLAISIR - PROGRES - FIDELISATION

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- [Tout en insistant sur la structuration des clubs](#)
ENCADREMENT DE QUALITE – CLIMAT D'APPRENTISSAGE - FORMATION
& COMPETITION

Article 13

« U13 ELITE » 1ère Phase

1ère PHASE DEPARTEMENTALE: SEPTEMBRE / DECEMBRE

CRITERES & FONCTIONNEMENT

16 équipes maximum, réparties en 2 poules de 8, en matchs SIMPLES (7 matches), ponctué d'un classement.

2 équipes maximum d'un même club seront autorisées à s'inscrire, mais chacune dans une poule.

Uniquement sur engagements des CLUBS

Si plus de 16 équipes, le choix des clubs sera étudié par le Comité Directeur et le CTD DAP.

Si moins de 16 équipes, tous les cas de figure seront étudiés par le Comité Directeur et le CTD DAP.

Les 2 premiers de chaque poule ELITE, ainsi que le meilleur second, accéderont pour la 2ème phase en U13 INTER DISTRICT.

10 équipes restantes (de la 2^o à la 6^o place, ainsi que le Meilleur 7^o) constitueront la poule de U13 DEPARTEMENTAL 1

Les 3 dernières équipes (non retenues en INTER DISTRICT et U13D1) seront reversées en U13 ANIMATION 2^o PHASE.

OBLIGATIONS POUR LE NIVEAU ELITE

Encadrement avec éducateur qualifié, module U13 MINIMUM ou engagement pour le passer avant le mois de décembre de la saison.

Obligation d'assister à la réunion préparatoire DISTRICT / EDUCATEUR qui se déroulera en pré-saison (septembre).

Si au 31/12, l'éducateur d'une équipe Elite n'a pas validé le module U13, l'équipe, quel que soit son classement, descendra pour la 2^oème phase en U13 ANIMATION.

Joueurs de bon niveau départemental

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Article 14

Défis obligatoires tels que mentionnés dans l'article 6.

Article 15

L'arbitrage à la touche :

- il doit être assuré par 1 joueur remplaçant sous la responsabilité de l'éducateur.

Article 16

Possibilité de retrait de points pour sanctions disciplinaires ou problèmes comportementaux et/ou rétrogradation en U13 Foot Animation prises par les commissions départementales compétentes ou le Comité Directeur.

Article 17

« U13 ELITE » 2 ème Phase

2ème PHASE DEPARTEMENTALE : JANVIER / MAI

U13 DEPARTEMENTAL 1

- UNE POULE UNIQUE DE 10 équipes (voir critères Art.13)
- Matches ALLER de janvier à mai (9 matches)
- Défis techniques obligatoires (tels que définis dans l'art.14)
- Le club qui termine premier de D1 est sacré Champion du Roussillon.
- Il reçoit un trophée correspondant lors de l'Assemblée Générale du District.

Article 18

A l'issue de la saison :

➡ **SEULS** les clubs qui ont participé au critérium U13 INTER-DISTRICT & U13 D1 pourront, s'ils le souhaitent, s'engager en U14 Territoire 1^{ère} Phase.

Article 19

« U13 ANIMATION » 1ère Phase

- Proposer une pratique entre joueurs de bon niveau, meilleure progression du JOUEUR.
- Pratique encadrée afin que l'enjeu ne détruise pas le Jeu, plaisir au cœur du jeu.
- Assainir le climat des rencontres
- Eviter de trop grandes différences dans les scores
- Formation des encadrants
- Pas de montées ni de descentes

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

PREMIERE PHASE DEPARTEMENTALE : SEPTEMBRE / DECEMBRE

PHASE DE BRASSAGE :

- Les poules de brassage seront, autant que possible, des poules géographiques **sans niveaux hiérarchiques** définies par la commission compétente et le CTD DAP.
- Les équipes sont réparties en X Poules de 8 à 10 équipes maximum et disputent un Championnat sur matches ALLER seulement (7 ou 9 matches).
- Les articles 14 -15 & 16 sont applicables à ce niveau.
- **Pas de CLASSEMENT diffusé sur le site officiel.**
- **Pas d'accession vers la poule U13 D1 à la fin de la 1ère Phase**

Article 20

« U13 ANIMATION » 2ème Phase

DEUXIEME PHASE DEPARTEMENTALE : JANVIER / MAI

- **X POULES DE 12 équipes maximum** (11 matches « ALLER »), en fonction du nombre d'équipes qui ont terminé la 1^{ère} phase et des nouveaux engagements.

Pour les poules de niveau, c'est la Commission des Championnats Jeunes qui constituera les poules et aura tout loisir de moduler le nombre d'équipes.

- **Pas de CLASSEMENT diffusé sur le site officiel.**
- Pas de titre décerné pour ce niveau.

Article 21

Tous les cas non prévus aux présents règlements seront examinés par la commission compétente. Ils seront traités en conformité des Epreuves Officielles de l'annuaire du District, ainsi que des Règlements Généraux de la FFF.

► Application saison 2023/2024

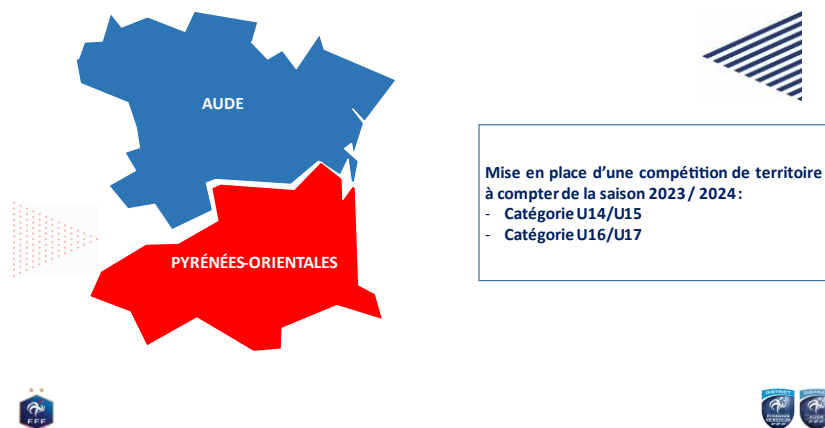
(Règlement envoyé aux clubs avec leur convocation pour l'AG)

COMMENTAIRES DE L'ASSEMBLEE :

- Jean BECERRA (président du SO RIVESALTES) : -« il faut informer les éducateurs au plus tôt de crainte de voir des équipes engagées en Elite alors qu'elles n'ont pas le niveau ».
- Jean VAZQUEZ (président du FC ALBERES-ARGELES) : -« il faut tempérer les éducateurs pour l'engagement en Elite ».

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

- Olivier FOSSE (président de l'USEPMM) : -« les jeunes joueurs U13 souhaitent jouer dans un mode de socialisation primaire, jouer avec leur groupe de copains, dans leur village ; avec l'Elite naît le fléau de la concurrence, les éducateurs cherchant la performance et les parents changeant de club pour que leurs enfants jouent au meilleur niveau, même à cet âge.
- Salim KADRIOUI (président du SP PERPIGNAN NORD) : -« si les engagements sont limités à 16 en Elite, tous les autres enfants seront en foot d'animation avec un championnat sans classement. Ils risquent d'être déçus, parce que même s'ils n'évoluent pas en Elite, c'est important et stimulant pour eux d'avoir un classement.
- Présentation par le CTD DAP du projet de championnats territoires U15 et U17 :



CONSTATS



Grosse disparité de niveaux au sein de nos Championnats de Départementale 1

Pl	Equipe	Pts	Pl	Equipe	Pts
1	NARBONNE FU	38	1	PERPIGNAN O.C.	23
2	OCSM	34	2	PRADES A.S.	20
3	ENT. GRAND MALEPERE	28	3	AV. FOOT CATALAN	20
4	GOAL	24	4	ALBERES/ARGELLES 2	13
5	G. FRESQUEL-CABARDÈS	17	5	THUIR F.C 2	9
6	CARCASSONNE FAC 2	8	6	CERDAGNE CAPCIR	1
7	HAUT MINERVOIS OL	7			
8	TREBES FC	6			

U15 D1



Pl	Equipe	Pts	Pl	Equipe	Pts
1	GOAL	39	1	S.C. PORT-VENDRAIS	34
2	G. FRESQUEL-CABARDÈS	34	2	PERPIGNAN O.C.	30
3	O CORB SUD MINERVOIS	30	3	CERDAGNE CAPCIR	30
4	PIEGE LAURAG MALEPER	21	4	AV. FOOT CATALAN	24
5	TREBES FC	13	5	SP PERPIGNAN NORD	22
6	F. C. BRIOLET	9	6	FC LAURENTIN	14
7	ENT. SALLELES CUXAC	5	7	LE SOLER F.C.	7
8	FC CORBIERES MEDIT.	4	8	CABESTANY OC	2

U17 D1



3

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

CONSTATS



Classement des clubs audois et catalans en compétitions régionales

Pl	U15 R1 Equipe	Pts
1	TOULOUSE	52
2	BEZIERS A. S.	49
3	MURET	39
4	CANET ROUSSILLON FC	37
5	L'UNION ST JEAN FC	36
6	TLSE LARDENNE AS	31
7	CASTANET US	31
8	BALMA	29
9	U.ST.ESTEV.PERPIG.MM	27
10	THUIR F.C	25
11	CARCASSONNE FAC	14
12	J.ENT. TOULOUSAINA	7

Pl	U16 R2 Equipe	Pts
1	ALES OL 11	54
2	MARCEAUX 11	51
3	AGDE RCO 11	49
4	F.C. PETIT BARD MONT 11	40
5	BEAUCAIRE STADE 30 11	36
6	PAMIRS FC 11	36
7	CONQUES U.S 11	31
8	MILLAU SO 11	19
9	LATTES AS 11	17
10	THUIR F.C 11	16
11	PAF 11	12
12	G.OUEST AUDIOIS LAURA 11	9

Pl	U16 R1 Equipe	Pts
1	NIMES OL 11	54
2	TOULOUSE 11	51
3	ENT. ST CLEMENT MONT 11	50
4	CASTELNAU CR. 11	43
5	SETE FC 34 11	35
6	BEZIERS A. S. 11	33
7	EFC BEAUCAIROIS 11	31
8	LUNEL GC 11	25
9	CANET ROUSSILLON FC 11	23
10	CARCASSONNE FAC 11	16
11	U.ST.ESTEV.PERPIG.MM 11	9
12	FC BAGATELLE 11	4



4



CONSTATS



Classement des clubs audois et catalans en compétitions régionales

Pl	U18 R1 Equipe	Pts
1	RODEZ AVEYRON 11	61
2	CASTELNAU CR. 11	53
3	NIMES OL 11	49
4	ALES OL 11	37
5	SETE FC 34 11	32
6	ST CLEMENT MONT. ENT 11	30
7	BEZIERS A. S. 11	29
8	BAGNOLS PONT 11	23
9	CANET ROUSSILLON FC 11	22
10	BLAGNAC 11	14
11	PERPIGNAN O.C. 11	9
12	MILLAU SO 11	7

Pl	U18 R2 Equipe	Pts
1	U.ST.ESTEV.PERPIG.MM 11	42
2	ATHLETIC CLUB GARONA 11	39
3	FONSORBES AV 11	36
4	TREBES FC 11	32
5	GROUP.USS GAUDENS 2L 11	31
6	TOURNEFEUILLE 11	26
7	REVEL 11	23
8	J.ENT. TOULOUSAINA 11	23
9	CONQUES U.S 11	21
10	CASTRES U.S. FOOT 11	13
11	NARBONNE F.U 11	10
12	CONFLUENT / LSP 11	0

Pl	U17 R1 Equipe	Pts
1	MONTPELLIER HSC 2	53
2	LUNEL GC	44
3	ST CLEMENT MONT	43
4	SETE FC 34	39
5	BEAUCAIROIS EFC	38
6	ALES OL	35
7	NARBONNE MONTPLAISIR	34
8	U.ST.ESTEV.PERPIG.MM	30
9	MENDE AV.FOOT LOZERE 2	29
10	FABREGUES AS	29
11	BEZIERS A. S. 2	27
12	CASTELNAU CR. 2	26
13	LATTES AS	16

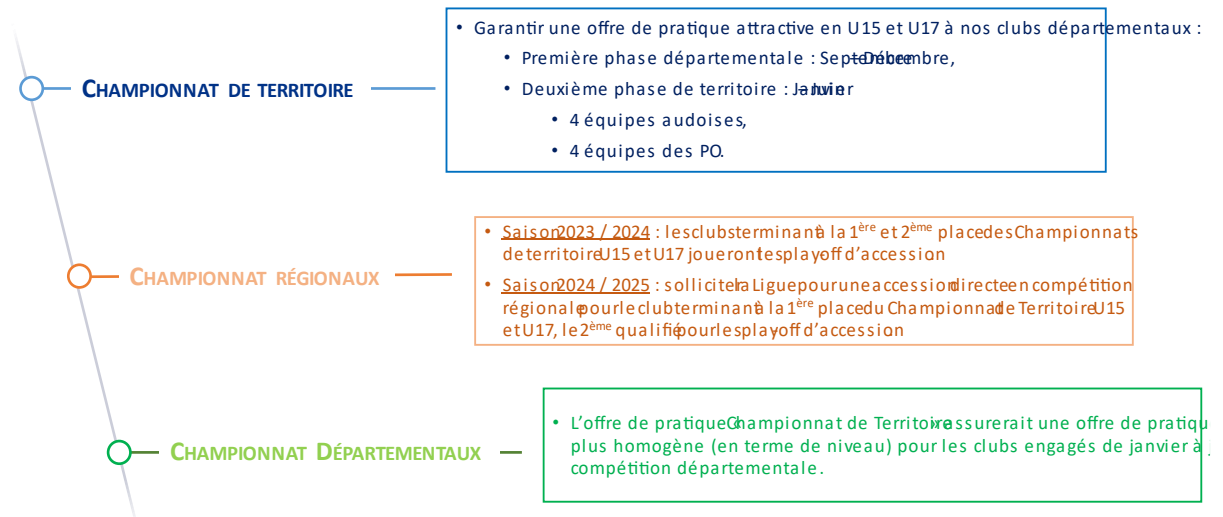


5



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

OBJECTIFS



6



ORIENTATIONS POSSIBLES POUR LE DISTRICT DES PO



7



Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Ce projet a été proposé par le District de l'Aude, il n'y a pas de règlement complet créé pour l'instant.

- U15 et U17 POSSIBILITE de 2 accessions en « Play Offs » puis l'année suivantes 2 montées en Ligue (les 1ers).
 - Pas d'obligation de diplôme (les critères ne sont pas tous définis à ce jour).
 - Renouvellement des U14 territoires.
 - Possible mise en place de U13 territoires.
- Présentation de la proposition de mise en place d'une caisse de péréquation pour les frais d'officiels, demandée par le FC CERDAGNE FONT-ROMEU CAPCIR.

CAISSE DE PEREQUATION

FRAIS D'OFFICIELS

En décembre la moyenne des frais des Officiels supportés par les clubs est calculée.

Les clubs ayant dépensé une somme inférieure à la moyenne versent le complément à la caisse de péréquation des frais des Officiels.

Ceux ayant dépensé une somme supérieure à la moyenne se voient rembourser l'excédent de la dépense.

Ce système est mis en place afin que chaque club participant à un championnat où des officiels sont désignés supporte de manière équitable les frais d'arbitrage.

En fin de saison (30 juin) un dernier calcul est effectué selon les mêmes modalités.

Les frais de déplacement des Officiels sont pris en compte par la caisse de compensation en cas de :

- Match effectivement joué ;
- Match remis en raison d'un terrain impraticable ;
- Match à rejouer pour une cause non-imputable aux clubs en présence ;
- APPLICATION SAISON 2023/2024

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

▪ Allocutions des personnalités invitées :

- Allocution de Mme Zohra AYACHI, membre du Comité Directeur de la Ligue d'Occitanie et ancienne joueuse pro du PSG.
- Allocution de M. Jean ROMANS, président du CDOS 66.

▪ Questions diverses :

- Frédéric ALLIEU (président du FC LE SOLER), demande si une dérogation pourrait être accordée sur les Mutés. Le nombre de joueurs mutés dépend des règlements généraux de la FFF.

▪ Election de la délégation de vote pour les AG 2023/2024 de la LFO :

- **élection au nombre de voix exprimées** (ne tient pas compte des voix des absents et des abstentions)

Membres du Comité Directeur du District de Football des P-O

Titulaires :

- 1- SALMERON Christophe 96,81 %
- 2- GARRIGUE Aline 91,85 %
- 3- GRISORIO Vincent 90,32 %

Suppléants :

- 1- WATTELLIER Marc 84,45 %
- 2- PAULY Marc 80,61 %

Clubs

LLOBET Valérie FC DES ASPRES }
SOJAT Jean-Pierre SALEILLES OC } 80,61 %

- Remise des trophées du FAIR-PLAY – maillots offerts par le partenaire ESPACE FOOT (D1, D2, D3, U17 D1 et U15 D1).
- Remise des dotations sportives aux clubs et des Médailles Individuelles.
- Clôture de l'AG par le Président, Eric WATTELLIER.

Le Président

Eric WATTELLIER



Le Secrétaire Général

Vincent GRISORIO

